# La classe moyenne instrumentalisée

Il est dès lors facile

d'instrumentaliser

les plus modestes.

le fantassin des

Le petit a toujours été

offensives de la classe

sociale dominante:

petits = piétaille

a Migros avait lancé un bon slogan: «à la Migros, votre franc est plus gros». ■ Mais le poids de l'argent ne se mesure pas seulement au supermarché, en pouvoir d'achat. Sa valeur est relative au revenu dont vous disposez. Un franc, ce peut être le 1 centième, ou le 1 millième, ou le 1 millionième de votre revenu. Le franc consacré aux dépenses primaires est plus lourd que l'argent des fantaisies que certains peuvent s'offrir. Il y a ceux qui, quoiqu'attentifs, connaissent des fins de mois difficiles; il y a ceux qui, sans être distraits, ne savent jamais «combien ils ont sur eux».

Cette inégalité sociale est, en droit fiscal, la justification de la progressivité de l'impôt. Elle est forte en Suisse par le cumul des impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Mais dans beaucoup de cantons et de

communes, l'impôt est élevé même pour ceux qui sont au bas de l'échelle. Il est dès lors facile d'instrumentaliser les plus modestes, de développer un réflexe antifiscal. Le petit a toujours été le fantassin des offensives de la classe sociale dominante: petits = piétaille. L'initiative libérale genevoise est une parfaite illustration de cette stratégie.

Le Grand Conseil de Zurich (voir les articles en pages 2 et 3) a voté la suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe. Il en coûtera, annuelle-

ment, deux cents millions au canton, l'équivalent pour Zurich de six à sept points d'impôts, allégements d'autant plus ciblés que les grosses fortunes sont nombreuses sur la Côte d'Or. Mais il faut mettre en regard les économies décidées, à Zurich toujours, sur les subventions à l'assurance maladie. On sait que ce canton n'utilise pas la totalité des sommes mises à disposition par la Confédération pour aider de manière directe ceux pour qui les primes sont trop lourdes. Comment ne pas rapprocher cette économie faite sur les pauvres et ce cadeau fait aux riches? On ne s'excusera pas de

> facile: elle n'est ni préélectorale, ni démagogique, mais dans les La dénonciation (oui, ce vocabulaire) des faits ne suffit pas. À l'instrumentalisation antifiscale de la classe moyenne, il faut opposer

des contre-propositions, notamment la correction à la hausse des seuils. Par exemple l'impôt fédéral frappe des revenus beaucoup trop modestes. Il faut tendre aussi à limiter la concurrence fiscale inter-États ou intercantons. Ces idées étaient brassées dans les années septante (voir page 3). Elles ont été masquées, en France notamment, par l'expérience incontournable et stérile des nationalisations et du programme commun. Mais elles sont toujours actuelles.

cette opposition faits observables.

AG

# À Zurich, un héritier ne paier

Après de nombreux cantons suisses, Zurich vient de supprimer l'impôt sur les successions. Le manque à gagner est important pour les finances cantonales. Et les arguments antifiscaux sont injustifiés. Explications et commentaire avec un rappel des propositions de Léon Blum en 1945 et des radicaux français dans les années septante.

VINE MAJORITÉ de 82 contre 81 voix, le Grand Conseil zurichois vient de réduire de deux tiers l'impôt sur les successions et donations, ce qu'il avait encore refusé en mai (voir l'encadré ci-dessous). Sous réserve de l'issue de la votation populaire, les héritiers en ligne directe seront désormais exemptés d'impôt en cas de succession. Lorsque l'objet de l'héritage est une entreprise, un rabais de 80% sera accordé.

Zurich était le dernier rempart contre la tendance à l'abolition de l'impôt sur les successions en ligne directe. Les héritages aux enfants ne sont pas ou plus imposés dans les cantons d'Uri, Obwald, Nidwald, Zoug, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes extérieures, St-Gall, Argovie, Valais, Neuchâtel et Lucerne (à l'exception de la Ville). L'exemption est également en discussion à Glaris. La pression des abolitionnistes va donc sûrement augmenter encore dans les autres cantons.

### Un facteur d'inégalité

Pour Vaud et Genève, les conséquences d'une telle abolition seraient dramatiques. Dans le canton de Vaud, le produit de cet impôt est budgeté à 100 millions. De plus, un rendement exceptionnel est le principal facteur de la relative embellie des comptes des deux cantons lémaniques en 1998.

A Zurich, lors du débat parlementaire de mai, il s'était trouvé un certain

nombre de députés pour réexhumer la courbe de Laffer, du nom de l'une des égéries de Ronald Reagan. Ils affirmaient que la suppression de l'imposition des successions allait amener de l'argent dans les caisses de l'État, en provoquant l'immigration de riches contribuables âgés. Eric Honegger, qui était alors directeur radical des Finances, avait alors démontré qu'il faudrait l'arrivée improbable de 1400 personnes dont les revenus imposables dépassent le million pour compenser le manque à gagner. Cela présupposerait une vague sans précédent de personnes préoccupées par l'optimisation fiscale de leur décès au point de déménager malgré leur grand âge.

La conseillère aux États radicale Vreni Spoerri elle-même s'était encore récemment opposée à l'abolition de cet impôt, notamment pour des considérations de justice. Dans une philosophie libérale de relative égalité des chances à la naissance, il saute aux yeux que les héritages sont un facteur important de distorsion. Il est donc assez logique que la collectivité prélève une partie de cette manne, ce d'autant plus que le bénéficiaire n'a aucun mérite à hériter.

Les arguments antifiscaux habituels, selon lesquels une fiscalité marginale trop élevée – «confiscatoire» dans le langage de ces milieux – décourage la production de richesses et affaiblit l'économie, ne sont pas pertinents en l'occurrence. On sait en effet que la richesse héritée ne dépend en rien de la

## Le slalom des bourgeois

En MAI DERNIER, le Grand Conseil avait refusé de réduire l'imposition des successions. Les radicaux s'y étaient opposés avec véhémence, appuyant en cela leur coreligionnaire en charge du Département des finances, Eric Honegger. Ils affirmaient alors que les finances cantonales ne supporteraient pas un tel rabais et que cet impôt était équitable. Ils craignaient également qu'un tel pas ne conduise finalement à une augmentation de l'impôt sur le revenu, à leurs yeux nettement plus défavorable à «l'attractivité fiscale» du canton. Trois mois plus tard, ces mêmes radicaux sont passés avec armes et bagages dans l'autre camp, ce qui a permis le revirement du législatif. La récente victoire électorale de l'UDC, qui a conquis 60 sièges sur 180 au Grand Conseil, essentiellement au détriment des radicaux, n'est pas étrangère à cette volatilité radicale, de l'aveu même de ces derniers.

Le fait que le nouveau directeur des finances, l'UDC Huber, se soit opposé avec véhémence – mais sans succès – à cette abolition, n'est que la cerise sur le gâteau: on sait en effet que l'UDC zurichoise a axé toute sa campagne en vue des élections cantonales de ce printemps sur le thème d'une baisse de 20% de la fiscalité et des dépenses publiques.

# lus d'impôts

sueur, des talents ou de la motivation du bénéficiaire.

Un autre argument des abolitionnistes, celui du manque de liquidités de l'héritier, paraît faible. Il est en effet possible d'hypothéquer des immeubles ou de vendre des paquets d'actions pour payer l'impôt dû. Si les héritiers étaient dans une situation aussi défavorable que la dépeint l'UDC, gageons que davantage de gens utiliseraient la possibilité légale consistant à refuser un héritage.

À Zurich, les abolitionnistes ont

même prétendu que l'imposition des héritages était injuste. Il y aurait, selon eux, double imposition, dans la mesure où cet argent ferait déjà l'objet de prélèvements par le biais de l'impôt sur le revenu. Cet argument est totalement infondé, puisque c'est l'héritier et non le défunt qui paie l'impôt. Pour le bénéficiaire, c'est même l'inverse qui est vrai: en l'absence de fiscalité sur les héritages, le bénéficiaire reçoit de l'argent qui échappe à tout impôt, puisque ces montants ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Comme les gains en capitaux sont devenus la principale source d'accroissement de la fortune, il est raisonnable de considérer que la taxation des héritages constitue un palliatif – certes post mortem – à l'absence d'imposition sur les gains en capitaux. Dans le contexte d'effritement évoqué au début de cet article, l'instauration d'un tel impôt au niveau fédéral serait logique. Par rapport à l'impôt sur les gains en capitaux, il offre l'avantage d'être plus simple à appliquer et probablement plus résistant à la fraude.

# Quand le radicalisme français rêvait d'abolir la transmission héréditaire du capital

E DÉBAT OUVERT dans les cantons suisses sur l'impôt de succession renvoie en écho lointain à celui engagé à deux reprises en France, en 1945 par Léon Blum, puis en 1970 par Jean-Jacques Servan-Schreiber espérant faire du vieux parti radical, le parti de la Réforme (avec majuscule pour mieux l'opposer à la Révolution). La greffe n'a pas pris: le parti radical était trop vieux et J.-J. Servan-Schreiber, trop bateleur. Mais son Manifeste, écrit en collaboration avec Michel Albert, (Denoël, 1970), secouait les idées reçues de l'époque, en France où le parti communiste exerçait une pression étouffante sur la gauche, et en Suisse romande où l'on s'étonnait que sous l'étiquette « radical » puissent être mises en circulation autant d'idées neuves ou iconoclastes.

Curieusement intitulé *Ciel et Terre*, le manifeste donnait pour défi la société américaine, californienne où sans ressources naturelles se développait une économie fondée sur les nouvelles technologies, les nouveaux savoirs. J.-J. S.-S. prône une société de croissance, l'obligatoire participation syndicale dans les entreprises, une agriculture en partie engagée dans la concurrence des marchés mondiaux, en partie contractuelle. C'est plus clair et original que les manifestes actuels.

L'impôt sur les successions est l'objet de propositions originales. D'une part une exonération, en ligne directe, à un niveau très élevé, d'autre part à partir de ce seuil, des taux confiscatoires. Cette proposition radicale s'inscrit dans une perspective sociale, mais aussi économique: les grandes familles (les deux cents familles!) ne doivent pas détenir, héréditairement, l'appareil de production. ag

## Le manifeste radical de 1970

Dans un monde voué à la mobilité, la part de pouvoir qui reste aux héritiers des moyens de production est un paradoxe. Le principe de concurrence lui-même a toujours été contraire aux mainmortes. Il appelle, à chaque génération, la remise en question des positions acquises, la remise en circulation des richesses, le renouvellement des groupes dirigeants. C'est pourquoi les radicaux considèrent comme un objectif de première importance, sinon même le premier de tous, l'abolition de la transmission héréditaire de la propriété des moyens de production.

Les droits de succession, tels que nous les concevons, admettront, d'abord, et dans sa plénitude, le droit de propriété tel que l'ont toujours conçu les Jacobins: la libre disposition personnelle et familiale des fruits du travail et de l'épargne, dont la possession, loin de porter préjudice à la société, en affermit les fondements. Nous y parviendrons grâce à de très larges et généreux abattements à la base. À partir de cette libération, de ce légitime soulagement, ils auront alors pour objet de mettre fin à la propriété héréditaire du pouvoir capitaliste.»

## Léon Blum en 1945

JE VOUDRAIS QUE pour la première fois dans notre histoire de parti, nous « portions devant le corps électoral l'idée même de la propriété capitaliste, c'est-à-dire la notion centrale de tout socialisme. Pour ma part, ce que je proposerai au Parti, c'est de s'attaquer à la notion de la propriété capitaliste dans son caractère essentiel, c'est-à-dire dans son caractère de transmission héréditaire indéfinie. [...]

»Il est entendu que je parle en ce moment de la propriété capitaliste, c'està-dire de la propriété d'instruments de production, dont les salariés assurent la mise en œuvre. Je laisse par conséquent de côté, ou la propriété agricole exploitée par le paysan, par le propriétaire avec sa famille, ou la boutique, ou l'atelier tenus et exploités par le commerçant ou l'artisan et par leur famille. Je vise en ce moment la propriété capitaliste telle que nous l'avons toujours et constamment définie.»

# Les méfaits du dogme

Si le marché produit de l'efficacité, il ne produit pas la justice. C'est alors à l'État de redistribuer les richesses. Économie de marché n'implique donc pas affaiblissement de l'État. Une thèse défendue par Heidi Schelbert, professeure à l'Institut d'économie empirique de l'Université de Zurich.

ES DOGMATICIENS DE l'économie de marché ne sont toujours pas essoufflés. Ils ont sévi cet été, dans le cadre de la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles, en psalmodiant les vertus d'une libéralisation sans bornes. L'état quelque peu anémique de l'économie helvétique et le débat sur les mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux leur donnent des ailes. Et ils nous annoncent un avenir lumineux après la prochaine phase de négociations au sein de l'OMC.

Malheureusement cet intégrisme, loin de populariser la cause de l'économie de marché, suscite une religiosité tout aussi aveugle dans le camp adverse, un ensemble hétérogène de nostalgiques des vieilles recettes étatistes et de défenseurs des situations acquises.

Heidi Schelbert, professeure à l'Institut d'économie empirique de l'Université de Zurich, dans une chronique déjà ancienne mais toujours actuelle (Basler Zeitung, 14 décembre 1998), a rappelé les facteurs indispensables au fonctionnement harmonieux de l'économie de marché.

Le mécanisme de l'offre et de la demande représente pour l'heure le meilleur moyen de gérer l'activité économique. Il faut être aveugle ou de mauvaise foi pour le nier. Mais le marché ne crée pas spontanément, loin s'en faut, un ordre social parfait. De graves lacunes subsistent qui exigent une intervention politique.

Le marché fonctionne de manière efficace - les économistes parlent d'une allocation optimale des ressources lorsque les ressources disponibles sont utilisées en évitant tout gaspillage. Pour ce faire, il faut que prime la vérité des coûts. Une exigence qui n'est pas remplie lorsque la concurrence est limitée et quand les agents économiques peuvent faire payer à d'autres individus ou collectivité - une partie des coûts qu'ils engendrent.

L'efficacité économique ne produit pas la justice. C'est pourquoi la justice est une tâche collective qui relève de la politique. C'est au pouvoir politique qu'il incombe de procéder à la redistribution de la richesse. Les économistes, pour leur part, sont compétents pour analyser l'efficacité de cette redistribution: est-ce que les mesures décidées bénéficient réellement aux personnes visées ou au contraire procurent-elles des avantages à des groupes d'intérêt influents? Ces mesures provoquentelles des effets indésirables? À ce titre Heidi Schelbert mentionne la politique agricole qui, durant des décennies, au nom du maintien des exploitations familiales et du soutien à l'agriculture de montagne, a surtout profité à l'industrie agrochimique, aux constructeurs de machines agricoles, aux organisations de mise en valeur et de distribution des produits agricoles et aux grandes exploitations.

L'économie de marché n'implique donc pas l'affaiblissement de l'État. Elle exige des pouvoirs publics de fixer des règles du jeu claires et de les faire respecter. En premier lieu, une politique de la concurrence efficace et la reconnaissance du principe de responsabilité causale en matière de coûts. Ce n'est pas la libéralisation qui fait augmenter de manière dramatique le volume des transports routiers, mais bien un coût des transports beaucoup trop bas. Par ailleurs, l'économie de marché ne peut fonctionner de manière durable sans stabilité sociale. Cette stabilité, l'Etat y contribue par une politique de redistribution.

Pour l'économiste zurichoise, l'État comme le marché est guetté par les dysfonctionnements. C'est pourquoi un État fort a besoin d'une économie de marché forte elle aussi, qui lui fasse contrepoids: « Nous ne devons être aveugles ni politiquement ni économiquement».

#### **IMPRESSUM** Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd) Rédaction: Géraldine Savary (gs) Ont collaboré à ce numéro: Gérard Escher (ge) André Gavillet (ag) Pierre Imhof (pi) Roger Nordmann (rn) Charles-F. Pochon (cfp) Composition: Géraldine Savary Responsable administrative: Murielle Gay-Crosier Imprimerie des Arts et Métiers SA Abonnement annuel: 90 francs Étudiants, apprentis: 60 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612 1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 E-mail: domaine.public@span.ch Site: http://www.domainepublic.ch

CCP: 10-15527-9

# Deuxième étape: l'Europe

Reconnaissons que les accords bilatéraux représentent une stratégie de rattrapage. Il lui manque une véritable dimension politique.

A SOCIÉTÉ POUR le développement de l'économie suisse a déjà lancé une importante campagne pour défendre les accords bilatéraux. L'axe de bataille est clair: les accords bilatéraux ne concernent que la vie économique et n'ont pas d'implications politiques. On peut donc les approuver tout en étant opposé à l'adhésion à l'Union européenne. À court terme, le calcul est limpide: il s'agit de s'allier les milieux économiques antieuropéens, auxquels on présente les accords bilatéraux comme le meilleur moyen de ne pas adhérer à l'Union.

La cohérence politique exigerait au contraire de présenter ces accords pour ce qu'ils sont, à savoir la mise en œuvre progressive d'une timide stratégie de rattrapage. Sortant de plusieurs décennies d'auto-isolation, la Suisse s'insère par étape dans les institutions internationales: après le Fonds monétaire, l'Organisation mondiale du commerce, le Partenariat pour la paix, l'Or-

ganisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, avec les récents accords bilatéraux, le Marché unique européen, viennent logiquement l'Union européenne et l'ONU.

### Contre la logique du profit

L'adhésion à l'UE apporterait à la Suisse la dimension politique et culturelle qui manque dans les accords bilatéraux: en participant de plein droit à l'Union, la Suisse ne participerait pas seulement aux décisions. Par son adhésion, elle reconnaîtrait enfin les valeurs de paix et de solidarité qui animent l'Europe. La Suisse pourrait renforcer la position des États européens face aux multinationales. Au niveau mondial, l'UE est en effet la seule superpuissance qui se bat pour défendre la culture, la solidarité et l'environnement face à la logique pure du profit.

Un tel discours rejoindrait les préoccupations des milieux qui se battent

pour protéger les Alpes. Il apporterait une réponse nettement plus solide et crédible à tous ceux que le vent âpre de la globalisation menace. Ce sont en effet leurs craintes justifiées et légitimes qui appellent les mesures d'accompagnement. Mais l'on sent bien qu'en fin de compte, les accords bilatéraux ne sont qu'une bonne occasion pour obtenir quelques maigres «mesures d'accompagnement de la globalisation». Ainsi remises en perspective, ces mesures ne seront guère plus qu'une goutte d'eau sur une pierre chaude, car elles n'ont aucune emprise sur les causes d'un mal qui n'a du reste pas grandchose à faire avec les accords bilatéraux.

Dans une démocratie semi-directe, les politiciens doivent vouer une attention toute particulière à la dimension morale et philosophique des questions qui se posent, sans quoi la machine se grippe. Nier systématiquement cette dimension et se limiter à l'épicerie économique ne peut tenir lieu de stratégie.

### POLITIQUE DE LA DROGUE

## Marche prudente en terrain difficile

es faits, les idées et l'action ne font pas toujours bon ménage. Le en matière de politique de la drogue. Aucun pays n'a réussi à maîtriser la consommation de stupéfiants par la répression. Pourtant cette dernière continue de s'abattre prioritairement sur les consommateurs, grevant lourdement les budgets publics, encombrant la justice et remplissant les prisons. Par ailleurs, le droit pénal continue de traiter sur le même pied tous les produits considérés comme des drogues, quelle que soit leur nature. Ainsi du cannabis, consommé plus ou moins régulièrement par 10% de la population helvétique selon les estimations de l'Office fédéral de la santé publique, et dont les effets néfastes n'ont rien à voir avec ceux de la cocaïne et de l'héroïne.

De manière générale, la pénalisation de la consommation de produits stupéfiants contredit un principe fondamental de notre ordre juridique: l'État n'a pas à protéger l'individu contre luimême. Ni l'alcoolisme ni le tabagisme par exemple ne sont punissables. En matière de drogues, il faut donc préférer au droit pénal la prévention, une offre thérapeutique diversifiée et suffisante.

C'est cette nécessaire adaptation que propose le Conseil fédéral dans son projet de révision de la Loi sur les stupéfiants, actuellement en consultation. Le terrain est balisé par trois décisions populaires: en 1997 et 1998, le rejet sec des initiatives populaires «Jeunesse sans drogue» et «Pour une politique raisonnable de la drogue»; les ayatollahs de la répression et du laisser-faire ont été renvoyés à leurs illusions. Enfin; en juin dernier, l'acceptation de la distribution d'héroïne sous contrôle médical.

Il s'agit maintenant d'ancrer dans la loi une ligne pragmatique développée

par le gouvernement depuis le début de la décennie et documentée par plusieurs commissions d'experts. On attendait dès lors du Conseil fédéral une proposition claire, propre à susciter un débat et à mettre en évidence les soutiens et les résistances. Or le gouvernement ne nous inflige pas moins de cinq variantes, deux de son crû et trois imaginées par la Commission de la santé du Conseil national, sans exprimer sa préférence. Des variantes qui portent sur la dépénalisation de la consommation, de l'acquisition et de la détention du cannabis et d'autres drogues, et sur la culture et la commercialisation du chanvre indigène. Une procédure de consultation libre-service en quelque sorte. Cette prudence extrême nous paraît exagérée. Car sur un thème aussi délicat et émotionnellement chargé, le gouvernement, s'il veut persuader, se devait de montrer la couleur.

# Blatte, ma sœur

Oui, en sciences, l'évolution, c'est passionnant. Quelques résultats, pour l'exemple.

E KANSAS BOARD OF Education commission scolaire élue mais indépendante du gouvernement - a biffé le Big Bang, la formation de la terre et l'évolution des espèces du curriculum scientifique de l'école obligatoire. Les enseignants gardent le loisir de parler de l'origine de l'univers et de l'histoire du vivant, mais ces sujets ne seront plus matière à examen.

Dans la longue guerre que se livrent créationnistes et évolutionnistes aux États-Unis, cet épisode nous révèle la nouvelle, choquante selon The Economist, que «l'évolution est encore enseignée dans les écoles américaines», et ceci alors qu'un sondage Gallup récent indique qu'à peine 10% des Américains ont une vue «sécularisée» de l'histoire de l'univers; alors que 44 millions (20% de la population) croient à la littéralité du récit de la création. (N'escamotons pas les bonnes nouvelles: 70% de nos frères américains - le reste - pensent pouvoir accommoder une vie humaine digne de ce nom avec les données de la science, probablement en les ignorant.)

#### L'évolution, c'est comme le béret...

Où la science a-t-elle failli pour qu'il ait tant d'incompréhension? Constat: «l'évolution» en sciences naturelles, est persuasive; depuis qu'une certaine double hélice a recentré la biologie, l'étude de la stabilité, des mutations et de la transmission de l'ADN ont confirmé l'évolution comme un cadre théorique obligatoire. Pour la plupart des scientifiques, ce n'est pas une théorie comme le serait celle de la relativité, mais une référence, plus ou moins formulée. L'évolution, c'est ce par quoi la diversité du vivant arrive. Son mécanisme: la sélection. Sélection des meilleurs (fittest) ou sélection des plus chanceux, sélection de gènes ou sélection d'individus, sélection par concurrence ou par coopération, ce flou sur les mécanismes est toléré, sans qu'il remette en question le cadre général.

Tout ceci ennuie les théoriciens de la science et rappelle que la majorité des scientifiques «pratiquants» ne questionnent pas le substrat théorique de leur pratique. Autre incompréhension: le mot évolution a pris, dans le sens courant, une implication de «marche vers un plus». Ce n'est pas le sens que lui donnent les biologistes; «l'évolution, c'est comme le béret, ça n'a pas de sens», dit André Langaney. Si le taux d'oxygène devait chuter sur notre planète, notre beau cerveau cesserait immédiatement de fonctionner alors que l'humble tortue survivrait (c'est l'avantage évolutionnaire d'être idiot ne le dites pas à vos enfants!).

#### La girafe, la souris, le cœlacanthe

Mais «l'évolution», c'est passionnant, en voici quelques exemples récents (été 99 dans Science). La girafe et la souris - tous les mammifères en fait comptent le même nombre de vertèbres cervicales (sept); ailleurs, dans la queue par exemple, ce nombre varie grandement. Pourquoi donc la nuque est-elle contrôlée si strictement? Hypothèse: le produit d'un des gènes (hox) qui intervient dans la formation des vertèbres du cou est aussi exprimé dans certains cancers. Une dose trop forte de hox, - ce qui se passerait en rajoutant des vertèbres cervicales, et le risque de cancer augmente.

Hypothèse évolutionniste: les mammifères chez qui cela est arrivé, et qui auraient pourtant eu un cou de cygne bien souple, n'ont simplement pas sur-

Pourquoi, de tant de bêtes, le cœlacanthe a-t-il survécu pendant des centaines de millions d'années? Une toute petite modification dans un pigment rétinien (deux acides aminés échangés) a conféré à ce «fossile vivant» la capacité de distinguer des objets à 200 mètres de profondeur océane, où, jusqu'à l'avènement de la pêche industrielle, il vécut heureux en chasseur ef-

Pas de preuves scientifiques de l'évolution? Reconstruisons-la en laboratoire. Douze colonies identiques, quinze ans de reproduction et 24000 générations plus tard (il s'agit de bactéries; l'équivalent en générations humaines se porterait à 500000 ans), les descendants des douze colonies paraissent identiques au niveau comportemental. L'analyse de leur génome révèle pourtant de grandes divergences entre les groupes; l'on parvient donc au même résultat par des voies multiples...

Refus de théoriser (donc de débattre au même niveau que les dogmatiques), paresse de montrer au public comment on obtient les résultats «scientifiques» même sur des événements lointains, et incapacité de transmettre l'enthousiasme d'un cadre de pensée qui fait de la blatte notre petite sœur, et de la sélection, notre aïeule.

Sources: Science 25 juin, 9 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 13 août, 20 août 1999.

## Médias

 $\mathbf{Y}$  AURA-T-IL bientôt une guerre des journaux du dimanche en Suisse romande?

L'expérience ratée d'Info Dimanche n'empêche pas les poids lourds de l'édition d'envisager un lancement pas trop lointain. À propos de Ringier, quel sera le modèle? Le SonntagsBlick (Le regard du dimanche) ou Il caffé della domenica (le café du dimanche), les deux journaux paraissant sur les presses Ringier d'Adligenswil. Et le nom, pourquoi pas Le ristretto du dimanche puisque L'Express existe déjà pendant la semaine?

Quant au projet du Temps, il sera problablement imprimé au CIE-L (imprimeries d'Edipresse à Lausanne), s'il se réalise!

Le Canard enchaîné a publié ses comptes de 1998. Le bénéfice a diminué par rapport à 1997 mais il reste malgré tout confortable, puisqu'il est de plus de vingt millions de francs français. Le bilan éblouissant: moins seize millions de dettes à côté de plus de 432 millions de capitaux propres et de provisions pour risques et charges.

La concurrence de Charlie Hebdo ne met pas en péril le Canard.

## Pauvres papas...

La révision du Code civil relatif aux noms de famille suscite des réticences. Et pourtant, c'est un pas vers l'égalité.

OMMES ET FEMMES unis et égaux dans le mariage. Ainsi l'a voulu le Conseil national, dans un Lélan d'enthousiasme post-bilatéral. La révision du Code civil relatif aux noms de famille permettra aux deux époux de garder leur nom, ou d'adopter, par consentement mutuel, le nom de son ou de sa compagne. Si l'union est consacrée par la naissance d'un enfant, les parents pourront alors choisir un des deux noms pour leur future progéniture. La décision du National est à peine tombée que déjà psychologues et spécialistes de la famille montent aux barricades. La révision du Code civil mettrait en danger la relation entre le père et les enfants, elle fragiliserait l'équilibre entre les membres d'une famille, et l'enfant deviendrait le centre des discordes entre les parents.

#### Pères absents

La préoccupation des psychologues n'est pas sans fondement. Il ne suffit pas d'être papa pour être père. Un jour après la naissance de son enfant, le valeureux chef de famille est à son travail, souvent à plein temps. Il doit tous les soirs conquérir, reconquérir sa place dans l'organisation familiale alors que toutes les activités propres à la vie de famille se sont passées sans lui. Il sait rarement où se trouvent les biberons, à quelle température on chauffe la purée de carottes; il est bien incapable de déterminer si son enfant chausse de 26 ou de 32, s'il a déjà eu la varicelle et quand se déroule la réunion de parents. Pour les pères divorcés, c'est encore pire. La plupart du temps, l'homme ne voit ses petits que le mercredi et un week-end sur deux. Il n'a pas forcément les moyens financiers d'aménager son environnement pour accueillir son enfant. Résultat, il passe ses aprèsmidi au parc et son dimanche au Mc-Donald's. Le père démissionne, il s'éloigne progressivement de son enfant, dont il ne partage plus la vie. La filiation par le nom permet, envers et contre tout, de confirmer sa paternité, de compenser par le lien du nom ce qu'il perd par son absence.

Maintenant, voyons ça autrement. Imaginons qu'un couple est constitué | Tiré de Travail et Transport, nos 35-36, 2 septembre 1999.

de deux personnes responsables, autonomes, que l'épouse comme l'époux s'impliquent dans leur vie professionnelle ou sociale. Qu'au moment du mariage, ils choisissent chacun de garder leur identité, leurs racines, en complémentarité. Le couple n'est pas que conflit, il est aussi négociation, adaptation, mise en commun volontaire.

#### **Couples conscients**

À la venue de l'enfant, la discussion autour du nom peut permettre aux parents de définir, au-delà de l'enjeu de la filiation, la répartition des rôles et des responsabilités. Autour de ce choix inévitable, se dessineront, d'égale à égal, les aspirations personnelles de la femme et de l'homme au sein d'une famille. Le bouleversement qu'annonce la venue d'un enfant exclut souvent la mise en place de l'organisation de la vie de famille. Les rôles restent figés, les hommes au travail, les femmes à la maison ou dans une activité à temps partiel. C'est en adultes consentants et responsables que la décision se prendra. Le projet de révision du Code civil relatif aux noms de famille est alors une chance pour les femmes, pour les couples, et pour les enfants.

Qui dit couple dit harmonie, a pensé le Conseil national. La commission chargée du dossier n'a pas prévu de mettre sur pied un organisme chargé de résoudre les conflits. Considérant qu'il n'y avait jamais eu de cas de désaccord autour des prénoms, elle a conclu qu'il n'y en aurait pas ou peu pour le nom de famille. Si, malgré tout, des tensions graves se révèlent au moment de la venue d'un enfant, les futurs parents pourront s'adresser à un organe de conciliation, tel le Planning familial.

Les futurs parents n'ont cependant pas à se disputer trop tôt. Il est fort vraisemblable que le Conseil des États supprime l'égalité absolue entre les époux et qu'il concède aux nouveaux pères leur traditionnelle autorité nominale. Le gâteau de la mariée risque de retomber.

RÉSULTAT DES CFF

## Des bénéfices en vue

Avec des produits s'élevant à 2816,7 millions de francs et des charges à 2788,9, les comptes semestriels des CFF bouclent avec un bénéfice de 27,8 millions.

# Compte des résultats d'entreprise des CFF du 1er semestre 1999

| Comptes du résultat d'entreprise         | 1 <sup>er</sup><br>sem. 98 | 1 <sup>er</sup><br>sem. 99 | Différence<br>en% |    |
|--|----------------------------|----------------------------|-------------------|----|
| Produits (en millions de fr.)<br>Charges | 3052,7<br>3083,0           | 2816,7<br>2788,9           | -7,7<br>-9,5      |    |
| Résultat                                 | -30,3                      | 27,8                       | 91,7              |    |
| Produits des transports                  |                            |                            |                   |    |
| Trafic voyageurs                         | 726,0                      | 772,2                      | 6,4               |    |
| Trafic marchandises                      | 432,6                      | 499,1                      | 15,4              | 1. |
| Indemnisation                            | 375,0                      | 359,5                      | -4,1              |    |
| Prestations pour des tiers               | 49,8                       | 30,0                       | -39,8             |    |
| Total                                    | 1583,4                     | 1660,8                     | 4,9               |    |
| Personnel (moyenne janvier-juin)         | 31074                      | 29576                      | -4,8              |    |
| Personnel (moyenne janvier-juin)         | 31074                      | 29576                      | -4,8              |    |

## Je vote, tu votes, il boursicote

Trois sites proposent une interactivité entre internautes et candidats aux élections nationales. Un palmarès.

ES ÉLECTIONS FÉDÉRALES SONT PRÉTEXte à l'interactivité. L'Internet, pour la première fois, devient un média à part entière et toutes ses possibilités sont exploitées pour présenter les partis et les candidats, effectuer des sondages, voire parier sur les résultats.

Dans le classique, www.wahlen.ch est le moins interactif des trois sites visités: il se contente de proposer des portraits de candidats, en vidéo pour dix d'entre eux seulement. C'est qu'il faut fournir le matériel, ce que peu de candidats ont apparemment fait. Peu complet donc, et peu fiable: tous les candidats ne sont pas répertoriés. La présentation et l'intérêt du contenu ne sont pas suffisants pour surmonter le handicap d'un site entièrement en allemand (la possibilité de se brancher sur une version française ou italienne se termine par un «File not found» décourageant).

## Les Vaudois ignorent-ils l'Internet?

Beaucoup plus excitant pour les joueurs et les adeptes du marché: www.wahlstreet.ch. L'internaute peut, pour 30 francs, acheter jusqu'à dix portefeuilles d'actions valant cent «Wahl-Dollars», chacun contenant une action d'un des partis en lice. Les titres peuvent être vendus et achetés selon les règles usuelles de la bourse et leur cours-actions est affiché sur le site. Il devrait, au moment de la clôture (le 24 octobre à midi), correspondre à quelques pour-cent près aux votes des citoyens. Le 6 septembre par exemple, le cours du parti socialiste était à 22,44, celui de l'UDC à 21,12 celui des radicaux à 18,76 et celui des démocrates-chrétiens à 15,04, pour se limiter aux partis gouvernementaux. Pas d'organe de contrôle des opérations en bourse comme c'est le cas sur les marchés financiers: il aurait certainement été amené à intervenir, au vu du volume des échanges sur les actions UDC (7761) et communistes (1045), contre quelques centaines au plus pour les autres partis.

Le marché est-il aussi fort que la démocratie? Des expériences menées aux

États-Unis et en Allemagne semblent le démontrer: les écarts entre les cours à la clôture et les votes des électeurs étaient à chaque fois inférieurs à 1%.

Sur www.candidats.ch, vous ne pourrez pas spéculer, mais composer votre propre liste en respectant les règles habituelles de cumul, puis voter pour elle. Les résultats seront, nous promet-on, publiés dans quelques jours. Hébergé sur Bluewindow, le fournisseur d'accès de Swisscom, ce site est à la fois complet et systématique: on y trouve un descriptif de la situation dans chaque canton, les listes de candidats avec le profil de ceux qui l'ont fourni... L'occasion de constater que les Vaudois semblent ignorer l'Internet: sur 257 candidats et candidates, huit profils seulement; la proportion est nettement meilleure dans tous les autres cantons romands, les Fribourgeois détenant la palme avec vingt profils pour quarante-trois candidats. Le site a tout de même quelques défauts: il ne respecte pas l'ordre des listes décidé par les partis et toutes les abréviations de partis sont en allemand. Mais au global, une entrée en matière intéressante pour l'internaute «de base» et une bonne qualité d'information.

Si les propriétaires de site sont inventifs, on ne peut en dire autant des partis, qui n'ont pas encore intégré l'Interdans stratégie communication - pour ceux qui en ont une. Aucun n'a fourni systématiquement les curriculum vitae de ses candidats et les liens renvoyant sur les sites des partis ne donnent guère envie de voter pour eux: on tombe en effet la plupart du temps sur des pages sans grand intérêt, se contentant de reprendre des textes conçus pour l'écrit. Fort peu d'interactivité, ce qui est surprenant pour des organisations dont le métier de base devrait être la communication.

NOTE DE LECTURE

## Dans le ventre de New-York

PENDANT QUE LES grues pointent vers le ciel, les tunnels traversent les entrailles de New-York. Entre le ciel et la terre, entre le paradis et l'enfer, deux frères côtoieront la violence, la corruption et comme dans tous les polars la rédemption.

Le livre de Thomas Kelly, Le ventre de New-York, raconte l'épopée des années quatre-vingt, New-York livrée aux promoteurs irlandais et à la mafia italienne, la férocité des patrons et la solidarité des ouvriers. Dans cette fiction aux accents très réalistes, survivent deux frères; l'aîné est un ancien boxeur devenu homme de main, tandis que l'autre, étudiant, passe son été à travailler à la construction d'un nouveau tunnel qui doit alimenter la ville en eau.

Pendant que les hommes-taupes creusent, au péril de leur vie, la violence urbaine explose. L'air est saturé, du haut des grues jusqu'au fond des tunnels.

Thomas Hardy, qui connaît bien la vie des mineurs de tunnels new-yor-

kais puisqu'il l'a vécue personnellement, dresse un portait hallucinant, noir et terriblement tendre de ce monde souterrain: les conditions de travail sont inhumaines, des hommes y meurent comme des bêtes, asphyxiés par les poussières et la fumée – le livre est d'ailleurs dédié aux vingt-trois hommes morts en creusant le tunnel d'adduction d'eau numéro trois de la ville de New-York –, les salaires ont dérisoires.

Mais en montant dans l'ascenseur qui les emmène au plus profond de la terre, les mineurs de New-York apprennent la solidarité, le respect de l'autre et d'eux-mêmes, et une certaine conscience de classe, par le syndicalisme et la lutte ouvrière. Ce roman passe sans arrêt de la lumière à l'obscurité, de la faute au pardon, de la brutalité de New-York, à l'amour fraternel... Le Rocco et ses frères de la littérature américaine.

Thomas Kelly, *Le ventre de New-York*, éd. Rivages/Thriller, 1998, Paris.